

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 février 2011

Débat d'Orientations Budgétaires pour le Budget 2011

Ville d'AJACCIO

SOMMAIRE

Introduction

I-LE CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET PRIMITIF

1. L'environnement économique
 - 1.1 Le contexte économique mondial
 - 1.2 En France
- 2 - Les mesures issues de la loi de finances pour 2011 et les perspectives pour 2014
 - 2.1. Les prévisions pour les finances publiques en 2011 et à l'horizon 2014
 - 2.2. La loi de finances 2011 son impact sur les communes

II- LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE

1. Les dépenses de fonctionnement
2. Les recettes de fonctionnement
3. Les indicateurs d'épargne
4. L'analyse de l'endettement
5. Les dépenses d'investissement et leur financement

III- LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA VILLE

- A) La section de fonctionnement
- B) La section d'investissement

IV- LES AXES STRATEGIQUES D'INTERVENTION POUR 2011

- 1^{er} axe : Améliorer le logement et le cadre de vie
- 2^{ème} axe : Une volonté réaffirmée en faveur du développement durable
- 3^{ème} axe : La solidarité, la citoyenneté et la proximité du service public
- 4^{ème} axe : Dynamiser l'attractivité de la Ville

ANNEXES

- 1/ Rapport sur les actions menées en ZUS et dans les quartiers prioritaires
En application de l'article L 1111-2 du CGCT

INTRODUCTION

En son article L2312-1 le Code Général des Collectivités Territoriales précise qu'un débat sur les orientations générales qui vont être mises en œuvre pour l'année doit précéder le vote du budget.

Ce Débat constitue ainsi la première étape du cycle budgétaire qui permet à notre conseil municipal de faire connaître sa stratégie financière après avoir fait le point sur la situation de la ville, sur les priorités à retenir pour et ainsi établir les moyens nécessaires et qui seront mobilisés pour mettre en œuvre ses projets.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de l'Exécutif municipal.

Les choix et objectifs que nous retiendrons doivent évidemment intégrer les éléments macro-économiques qui vont déterminer l'évolution de nos capacités financières. La Ville d'Ajaccio doit poursuivre l'action engagée depuis 2009 visant à assurer une maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de dégager un autofinancement suffisant pour maintenir notre niveau d'investissement et donc soutenir l'emploi et également pour pouvoir moderniser et renouveler nos équipements.

LE CONTEXTE BUDGETAIRE ET ECONOMICO-FINANCIER NATIONAL

➤ Depuis 2009, l'élaboration du budget s'effectue dans un environnement financier difficile. Le monde a été frappé de plein fouet par une crise économique et financière. Nous ne sommes pas encore sortis de cette crise et les incertitudes géopolitiques, en particulier au Maghreb et au Proche-Orient, ne sont pas de nature à nous rasséréner puisque déjà les prix du baril du pétrole ou des produits de première nécessité, comme le blé par exemple, augmentent rapidement.

La France serait apparemment sortie de la récession au printemps 2009 grâce à une bonne tenue de la consommation et à un rebond de production. Les spécialistes de l'économie parient sur une reprise « molle » et un ajustement de l'emploi qui générera un taux de chômage annoncé à plus de 10%.

Or, les finances publiques resteront durablement dégradées. Le déficit public enregistré pour 2010 approchera les 9 % du PIB, tirant le ratio de la dette publique au-delà des 85% du PIB. La part de l'Etat représente environ 90 % de la dette publique.

Ce contexte a, cela va de soi, orienté le projet de loi de finances 2011 et orientera une part de nos propositions.

Le débat d'orientation budgétaire doit donc se dérouler en tenant compte du contexte national voire international et évoquer deux points importants :

- d'une part la loi de programmation des finances publiques du 28 décembre 2010 qui prévoit le gel en valeur des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales. Ainsi les collectivités locales sont appelées à participer à l'effort national nécessaire de réduction des déficits publics ;
- d'autre part, la réforme des collectivités territoriales, objet de la loi du 16 décembre 2010.

Ces deux lois vont malheureusement mettre à mal durablement les finances des collectivités locales.

En effet, la loi de programmation gèle les dotations aux collectivités locales pour trois ans. Elle porte un coup qui espérons-le ne leur sera pas fatal. Cette mesure est injuste car les collectivités ne représentent que 11% du total de la dette publique, et que chacun de leur emprunt est adossé à un investissement alors que l'Etat emprunte lui pour payer ses dépenses quotidiennes.

Alors que le Gouvernement persiste à mener une politique fiscale injuste, cette mesure de gel des dotations est une mesure dangereuse. Dangereuse pour l'activité économique car les collectivités représentent plus de 70% de l'investissement public. Associés à la réforme des collectivités, ce gel des dotations va entraîner un recul de l'investissement public aux dépens de la croissance.

La réforme des collectivités prévoit, dans l'une de ses mesures, de limiter les financements croisés. Elle pose le principe d'une «participation minimale du maître d'ouvrage», et celui du «non-cumul des subventions» du département et de la région à un projet communal ou intercommunal. Ainsi dans les futurs projets d'investissement à compter de 2012 (hors projets du programme national de rénovation urbaine), la ville devra participer au moins à hauteur de 20% du montant total mais ne pourra pas compter, à quelques exceptions près, à un financement croisé Collectivité Territoriale de Corse/Département.

Avec ces deux réformes, nos marges de manœuvre vont encore se réduire. Nous ne saurions nous en réjouir. D'ailleurs les élus municipaux sont de plus en plus nombreux à faire part de leurs inquiétudes quelle que soit d'ailleurs leur appartenance politique.

Aussi, afin de cerner les différents enjeux liés au contexte financier de cette année 2011 et aux orientations de la politique municipale, le rapport qui vous est présenté se propose d'étudier :

- le contexte économique et financier ;
- le contenu de la loi des finances 2011 sur son volet collectivités territoriales ;
- la situation financière de la Ville.
- Les orientations budgétaires

et de définir

- les axes et les projets que la Ville veut poursuivre
- les nouvelles orientations

I / LE CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET PRIMITIF

La crise économique qui a débuté en 2008, et ses répercussions sur les politiques économiques des Etats fait peser des contraintes fortes sur les collectivités locales.

Les orientations budgétaires de notre commune doivent intégrer ces contraintes externes résultant du contexte international et de la loi de finances, mais également des contraintes internes qu'il est impératif de réduire rapidement afin de ne pas hypothéquer les années à venir.

1) L'environnement économique

1.1. Le contexte économique mondial

Après la crise économique et les turbulences qu'elle a causé dans l'économie mondiale, l'environnement économique international de la France reste globalement incertain, la croissance mondiale connaît un léger ralentissement depuis le milieu de 2010.

Le Fonds monétaire international a, dans un récent rapport donné une photographie de la croissance mondiale. La situation devrait être bonne pour les pays émergents, moins bonne pour les Etats-Unis et fragile en Europe. Ainsi, la croissance sera en moyenne de 6,5% pour les premiers, de 3% pour les Etats-Unis et de 1,5% en Europe. De façon globale, la croissance devrait être de 4,4% en 2011 et de 4,5% en 2012.

En Chine, l'activité devrait continuer à tirer la croissance mondiale sur les prochaines années. La croissance du PIB resterait proche de + 10% en moyenne annuelle. Pour les prochaines années, le potentiel d'exportation chinois reste très élevé. Il faut cependant noter une politique monétaire plus restrictive pour modérer l'inflation, ce qui semble indiquer que la demande intérieure prend le pas sur les exportations dans les choix de croissance, ce dont témoignent les hausses du salaire minimum de l'ordre de 20 % depuis le printemps, et a ce titre un mouvement durable semble amorcé.

D'autres pays émergents suivent cette tendance, notamment le Brésil où la consommation intérieure semble devenir le principal moteur de la croissance avec une progression du pouvoir d'achat portée par des hausses significatives de salaires, sans inflation.

Aux Etats-Unis, la sortie de crise serait progressive sur les prochains trimestres. L'estimation de croissance pour le troisième trimestre 2010 aux Etats-Unis est fixée à 2 %. Chiffre insuffisant selon les experts économiques pour faire reculer le chômage. Seule une croissance durablement supérieure à 2,5 % permettrait d'inverser la courbe du chômage aux Etats-Unis. On atteint le taux record de 4,3 % de la population active au chômage depuis plus de six mois, taux jamais atteint depuis que cet indice existe (1948).

En zone euro, l'hétérogénéité des situations économiques devrait perdurer, mais la tendance globale est à une légère reprise. L'Allemagne et les Pays Bas connaissent une situation favorable (3,4% de croissance en Allemagne en 2010), L'Angleterre et la France connaissent une croissance modérée. Les pays du pourtour méditerranéen (l'Espagne, le Portugal, la Grèce) connaissent eux une croissance négative. La résorption des déséquilibres des finances publiques y est devenue impérative.

Le taux de chômage de l'ensemble de la zone Euro s'est établi à 10,1 % de la population active en septembre, avec là encore des divergences de situations très marquées, 6,7 % en Allemagne (au plus bas depuis 1992) et 20,8 % en Espagne.

Le taux d'inflation de la zone Euro reste quant à lui modéré.

Deux fortes menaces hypothèquent cette orientation globalement positive, le niveau de l'Euro (+ 15% depuis juin) et les plans d'austérité budgétaire mis en œuvre simultanément dans la quasi-totalité des pays européens, qui risquent d'avoir des effets récessifs.

1.2. En France

En France, **la croissance du produit intérieur brut (PIB)** devrait s'établir à 1,5 % en 2010 et pour 2011, les prévisionnistes tablent sur une croissance moyenne de 1,6%. Plusieurs facteurs pourraient cependant contraindre la croissance : les exportations françaises pourraient être freinées par les plans d'austérité mis en place chez nos principaux partenaires économiques, tandis que la consommation des ménages ne devrait pas connaître de progression significative.

En ce qui concerne **l'inflation**, les prix à la consommation connaissent en 2010 une progression de 1,8%. Ce retour de l'inflation s'explique en partie par la reprise à la hausse des cours mondiaux des matières premières. En 2011, les économistes estiment que l'inflation qui devrait se situer autour de 2 %.

Le chômage : le marché de l'emploi en France poursuit sa dégradation. Le nombre de personnes demandeuses d'emploi (en incluant les personnes exerçant une activité réduite) a augmenté de 32 600 en décembre. Cela représente une hausse de 0,8% pour le seul mois de décembre et une hausse totale de 5,3% sur 2010.

Concernant la Corse, la situation continue de se dégrader avec un taux de 8,8 % à la fin du troisième trimestre 2010. Au 31 décembre 2010, Pôle emploi comptabilisait 14.521 demandeurs d'emplois (toutes catégories). Par rapport à 2009 le taux de chômage ne connaîtra pas d'amélioration malgré l'impact positif sur l'économie de la saison touristique.

La dette publique résultat de l'empilement des déficits, atteint pour l'ensemble des administrations publiques 82,9 % du PIB en 2010 après 78,1% en 2009, soit une hausse de près de 5 points de PIB.

D'après les prévisions inscrites dans la loi de programmation, après un pic à 87,4% du PIB en 2012, la dette publique devrait décroître pour s'établir à 86,8% du PIB en 2013, puis 85,3% du PIB au terme de la période de programmation.

Pour rappel, en 2009 la dette des administrations locales atteignait 8,2% du PIB et représentait environ 11% de la dette publique.

2 - Les mesures issues de la loi de finances pour 2011 et les perspectives pour 2014

2.1. Les prévisions pour les finances publiques en 2011 et à l'horizon 2014

La loi de Programmation des Finances Publiques 2011/2014 fixe comme objectif prioritaire la réduction du déficit public, afin que la France respecte ses engagements européens.

En conséquence, la loi de finances 2011 s'inscrit dans l'objectif de ramener le déficit de l'ensemble des administrations publiques à 3% du PIB en 2013.

Ainsi dès 2011 le solde budgétaire de l'Etat passerait de -152 milliards d'euros en 2010, à -92 milliards d'euros en 2011.

Le déficit public serait ainsi ramené à :

- 6 % du PIB en 2011
- 4.6% du PIB en 2012
- 3 % du PIB en 2013
- 2 % du PIB en 2014

Pour y parvenir, l'Etat entend faire partager aux collectivités la cure d'austérité qu'il s'inflige. Cela passe prioritairement aujourd'hui par la stabilisation en valeur des concours financiers de l'Etat sur la période 2011 – 2013 hors FCTVA qui baissera très probablement de toute façon sous l'effet du recul de l'effort d'équipement des collectivités.

2.2. La loi des finances 2011 son impact sur les communes

Le gel des concours financiers de l'Etat pour trois ans (2011 – 2013) est prévu à l'article 7 de la loi de programmation des finances publiques.

A périmètre constant, les prélèvements sur recettes (PSR) au profit des collectivités locales enregistrent un tassement passant de 55,520 milliards d'euros en 2010 à 55,342 milliards d'euros. L'ensemble des concours de l'État s'élève à 60,215 milliards d'euros dont le FCTVA, désormais hors enveloppe normée représente 10 % de ce montant, soit 6,04 milliards d'euro.

Le périmètre de l'enveloppe normée est ainsi modifié : elle n'intègre plus le produit des amendes de police estimé en 2011 à 627 M€. Cette sortie du périmètre normé devrait permettre aux collectivités bénéficiaires de profiter des hausses potentielles de ce produit.

Le FCTVA, si l'évolution positive de ce dernier sur les derniers exercices avait pesé sur l'évolution des dotations de l'Etat, sa baisse attendue de -3,1% aurait dû permettre d'alimenter ces dernières, et notamment la DGF. Hors, sa sortie permet à l'Etat de réaliser une économie à ce titre.

Le montant de l'enveloppe normée sera équivalent à celui de l'exercice 2010. Cependant, à l'intérieur de ce périmètre, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) progressera de 0,2% afin de tenir compte de certaines de ses composantes qui connaissent une évolution automatique comme l'actualisation annuelle du recensement.

Les crédits nécessaires à cette hausse seront financés par un écrêtement de 0 à 5% sur le complément de garantie de la dotation forfaitaire des communes. La nouveauté étant que ce prélèvement sera effectué en fonction du potentiel fiscal de chaque collectivité. La ville d'Ajaccio sera donc pénalisée.

La DGF : L'article 9 de la loi de finances pour 2011 consacre pour sa part la fin de l'indexation de la DGF. Désormais l'enveloppe de la DGF sera fixée par le législateur chaque année en loi de finances. Il n'existe plus de règles d'indexation de cette enveloppe. La croissance de 86M€ au titre de 2011 provient uniquement de la baisse des variables d'ajustement de l'enveloppe normée.

En ce qui concerne la plupart des dotations de fonctionnement et d'investissement, elles font également l'objet d'un gel, alors qu'elles étaient indexées jusqu'en 2010.

L'évolution et la répartition de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) : La DSUCS s'est établie en 2010 à 1,233 milliard d'euro, soit + 6,02% par rapport à 2009. Pour 2011, il est prévu d'injecter 77 millions d'euro permettant ainsi d'assurer une progression de 6,20%.

Les modalités d'attribution dépendent comme les années précédentes de critères de classement des communes.

Les communes toujours éligibles positionnées dans la 1ere moitié des communes de + de 10.000 hab. Jusqu'au rang 484 verront leur dotation progresser d'une garantie minimale de +1,5%.

Celle classées au-delà du rang 484 dont fait partie la commune d'Ajaccio (rang 522) devraient voir leur dotation maintenue au niveau de 2010. Les modalités de répartition adoptées en 2009 et reconduites en 2010 sont prorogées en 2011 pour une année supplémentaire avant la réforme à venir repoussée en 2012.

II/ LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE

Les premiers enseignements de la gestion 2010

Au vu des premiers éléments connus de la gestion 2010, il apparaît que l'autofinancement a maintenu sa progression constatée en 2009. En effet, la conjugaison d'une progression des recettes de fonctionnement et d'une maîtrise certaine des dépenses de fonctionnement laisse présager d'une épargne brute maintenue par rapport au compte administratif 2009.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (Base des comptes administratifs)

	2005	2006	2007	2008	2009	CA PREV 2010
DRF	70 892 158	71 031 119	74 504 546	77 794 066	80 252 927	78 865 000
Evolution annuelle	0.10 %	0.20 %	4.89 %	4.42 %	3.16 %	-1.73 %
en €/hab.	1 210	1 212	1 271	1 328	1 171	1 159
% annuel moyen	1.84 %					

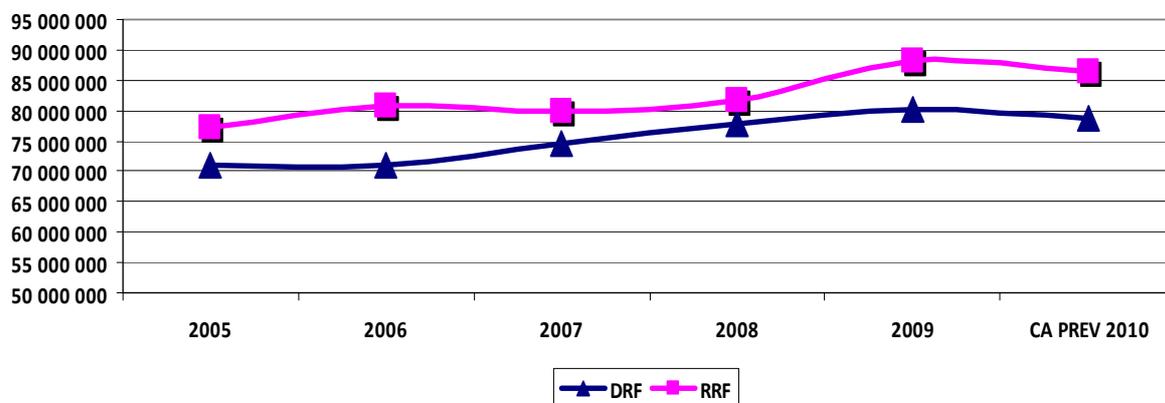
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (Base des comptes administratifs)

	2005	2006	2007	2008	2009	CA PREV 2010
RRF	77 352 509	80 737 477	80 006 050	81 758 698	88 093 811	86 396 000
Evolution annuelle	1.77 %	4.38 %	-0.91 %	2.19 %	7.75 %	-1.93 %
en €/hab.	1 320	1 378	1 365	1 395	1 285	1 270
% annuel moyen	2.21 %					

En 2010 les dépenses de gestion progressent à un rythme plus modéré que celui des recettes de fonctionnement.

De ce fait, cette année encore, la capacité d'autofinancement dégagée par la Commune se trouve renforcée.

EVOLUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



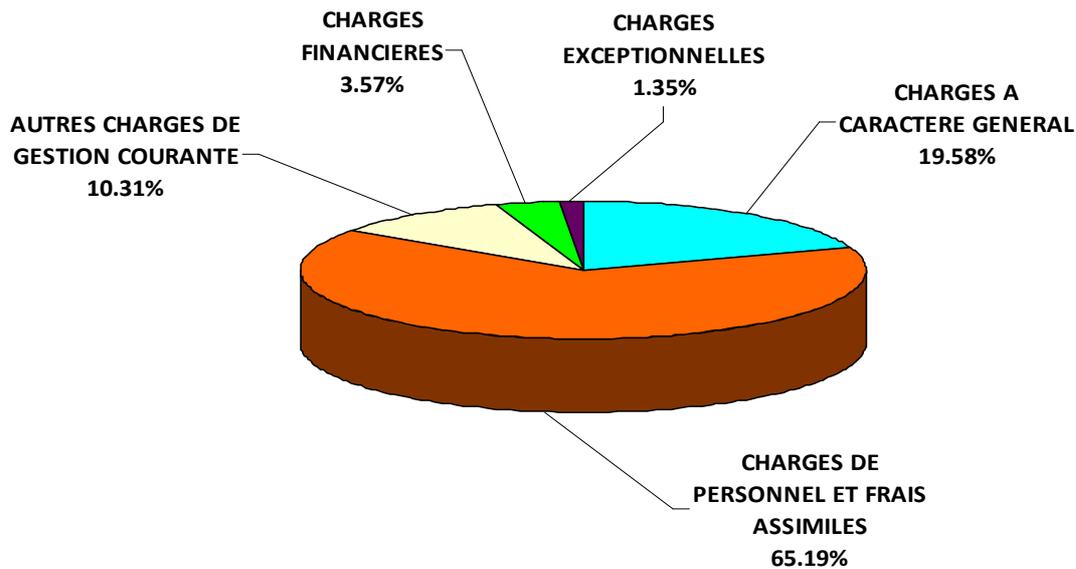
Il est d'ores et déjà possible de poser un certain nombre de constats sur le déroulement de la gestion 2010 :

1) Les dépenses de fonctionnement :

Une maîtrise des dépenses de fonctionnement et de la masse salariale (+ 1,66 %) avec une forte diminution des dépenses de gestion courante

Chap.	Intitulés	2005	2006	2007	2008	2009	CA PREV 2010
011	Charges à caractère général	14 233 380	14 422 085	14 051 814	13 769 490	14 486 834	15 445 000
012	Frais de personnel	43 703 492	45 257 072	48 602 532	49 501 466	50 573 233	51 414 000
65	Charges de gestion courantes	7 972 680	6 937 344	6 985 394	6 975 072	10 911 719	8 131 000
66	Charges financières	3 261 980	2 709 117	3 381 514	2 930 121	2 986 462	2 813 000
67	Charges exceptionnelles	1 720 626	1 705 401	1 340 560	1 093 507	1 294 679	1 062 000
68	Dotations provisions et autres	0	0	142 732	3 524 410	0	0
Totaux		70 892 158	71 031 119	74 504 546	77 794 066	80 252 927	78 865 000

REPARTITION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT CA PROVISoire 2010



Les charges nettes de fonctionnement ont diminuées de 1.73 % en 2010.

Les dépenses de fonctionnement de la Commune se composent essentiellement de quatre types de dépenses : les charges à caractère général (achats et charges externes), les frais de personnel, les charges financières et les charges de gestion courante :

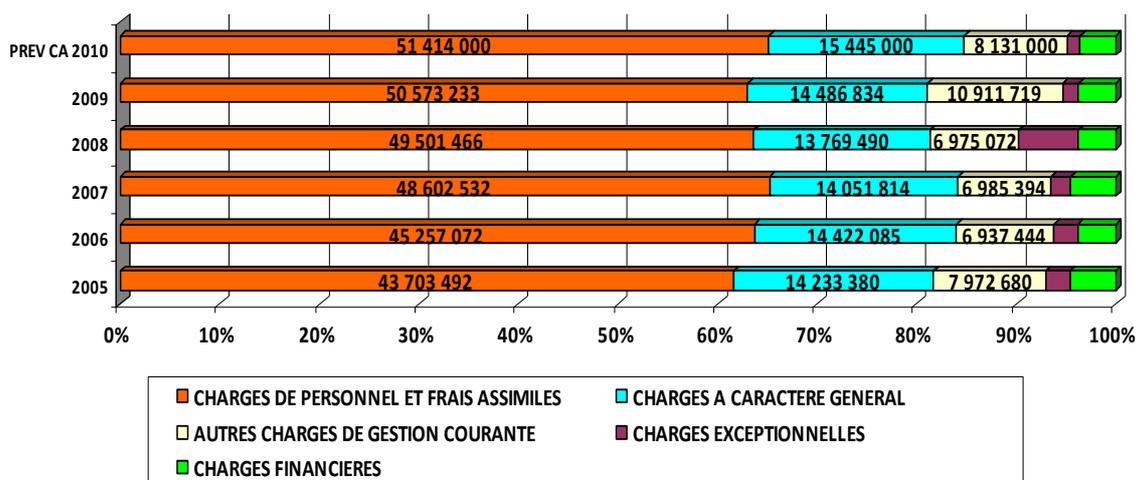
↳ Les charges à caractère général (achats de fournitures, de produits, dépenses d'entretien et réparations, assurances, frais divers ...) correspondent aux dépenses quotidiennes de la commune et constituent le 2ème poste de dépenses après les frais de personnel; elles progressent de plus de 6.60 % et représentent près de 20 % des dépenses de fonctionnement. Cette augmentation s'explique par des dépenses nouvelles dues à l'ouverture de structures telles que l'espace Diamant, le Musée Fesch et le fonctionnement en année pleine de la piscine des Salines.

↳ Les charges de personnel enregistrent une progression plus modérée que celle de l'année précédente (1,66 %) malgré la prise en compte les avancements d'échelons ou de grade, les modifications du tableau des effectifs, les relèvements de la valeur du point d'indice. Les dépenses de personnel représentent près de 65 % des dépenses de fonctionnement.

↳ Les autres charges de gestion courante: (contingents, participations obligatoires, subventions), sont en forte diminution de plus de 25 %; cette évolution est liée aux versements de la totalité des sommes provisionnées au Service Départemental d'Incendie et de Secours en 2009. Elles représentent près de 11 % des dépenses de fonctionnement.

↳ Les charges financières sont également en diminution de près de 6%. La commune a profité de la baisse des taux d'intérêts.

EVOLUTION EN % DES DRF



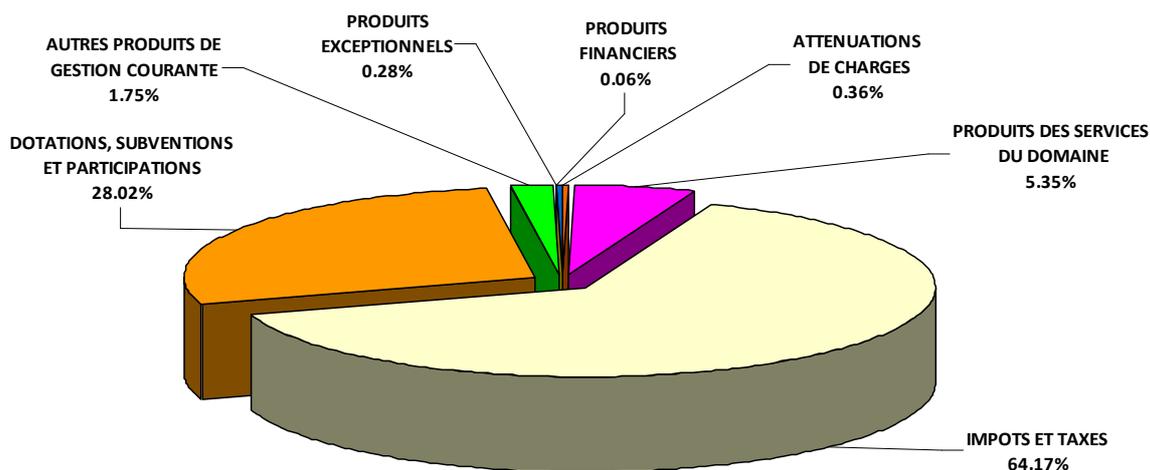
2) Les recettes de fonctionnement :

Un excellent niveau de rentrées des recettes de fonctionnement notamment dû à très forte augmentation des bases d'imposition (+ 7.49 %) de la taxe d'habitation. Le volume des impôts augmente du fait de l'évolution physique des bases d'imposition, d'une part, et de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives déterminées par les lois de finances, d'autre part.

Le travail de fonds qui est entrepris sur les bases fiscales porte ses fruits et doit être poursuivi notamment en raison de l'évolution dynamique de la population communale.

Chap.	Intitulés	2005	2006	2007	2008	2009	CA PREV 2010
013	Atténuations des charges	522 242	512 427	403 095	601 595	428 260	314 000
70	Produits des services et du domaine	2 583 203	2 677 906	3 884 848	3 748 106	4 836 057	4 626 000
73	Impôts et taxes	50 205 971	51 426 527	51 930 497	52 797 160	53 653 229	55 444 000
74	Dotations subventions participations	21 747 436	23 992 874	22 328 366	22 662 773	24 236 943	24 204 000
75	Autres produits de gestion courante	716 711	791 137	965 147	996 529	1 039 708	1 512 000
76	Produits financiers	0	0	79 609	93 460	48 628	54 000
77	Produits exceptionnels	1 576 946	1 336 606	304 488	859 075	326 576	242 000
78	Reprises sur provisions	0	0	110 000	0	3 524 410	0
Totaux		77 352 509	80 737 477	80 006 050	81 758 698	88 093 811	86 396 000

REPARTITION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT CA PROVISOIRE 2010



Les recettes nettes de fonctionnement (hors reprise sur provisions du SDIS en 2009) ont progressées de 2,16 % en 2010.

Les recettes de fonctionnement enregistrent une progression de 2.16 % en 2010. Ces produits sont essentiellement composés de recettes fiscales et de concours financiers de l'Etat ainsi que des subventions et participations des différents partenaires (notamment la CAF pour le fonctionnement des crèches et centres de loisirs).

↳ Les produits des services et du domaine sont en léger recul ainsi que les dotations, subventions et participations.

↳ Les Impôts et taxes : les recettes des impôts locaux connaissent une année de forte hausse (près de 3.5 %) liée à la progression des bases et notamment de celles de la taxe d'habitation.

bases	2007	évolution	2008	évolution	2009	évolution	2010
TH	59 257 583	4.28%	61 796 128	4.44%	64 542 225	7.49%	69 375 246
FB	58 786 553	2.99%	60 541 963	3.88%	62 891 849	2.64%	64 551 894
FNB	220 695	25.34%	276 610	7.49%	297 316	-17.67%	244 779
PROD. NETS	23 570 843	3.80%	24 467 632	4.24%	25 505 666	5.32%	26 861 974

En conclusion, la volonté affirmée et la mise en œuvre depuis plusieurs années maintenant de maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement porte ses fruits. En effet, la progression continue de l'épargne brute enregistrée depuis deux années semble se confirmer cette année encore.

3) Les indicateurs d'épargne :

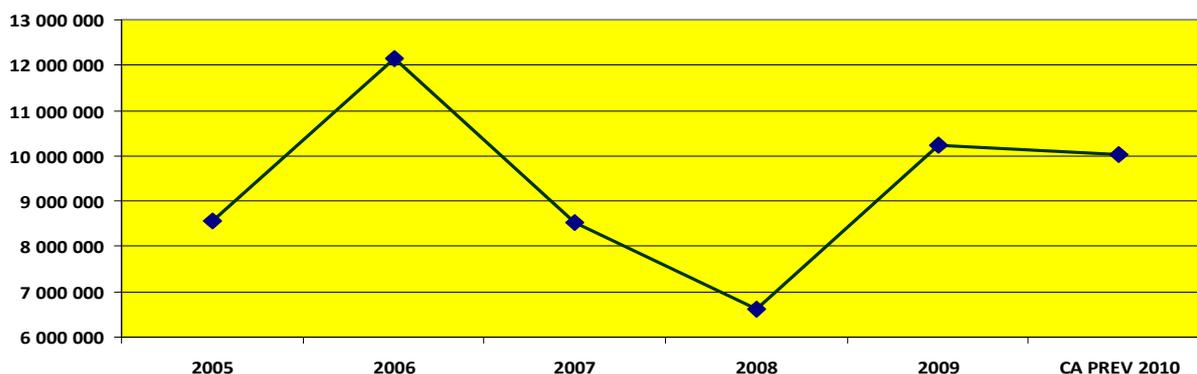
Constituée par l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses de gestion, l'épargne brute de gestion mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante.

L'année 2010 est marquée par une stabilisation de cet excédent qui est utilisé prioritairement pour couvrir les remboursements d'emprunts, puis pour financer une partie des dépenses d'investissement

	2005	2006	2007	2008	2009	CA PREV 2010
DRF	70 892 158	71 031 119	74 504 546	77 794 066	80 252 927	78 865 000
RRF	77 352 509	80 737 477	80 006 050	81 758 698	88 093 811	86 396 000
Epargne de gestion	8 564 443	12 131 106	8 541 066	6 616 198	10 246 884	10 034 000
Epargne brute	6 460 351	9 706 358	5 501 504	3 964 632	7 840 884	7 531 000
Epargne nette	1 187 013	5 265 478	271 916	-2 058 336	1 386 312	1 079 000

	2005	2006	2007	2008	2009	CA PREV 2010
Epargne de gestion	8 564 443	12 131 106	8 541 066	6 616 198	10 246 884	10 034 000
Intérêts de le dette	2 104 092	2 424 748	3 039 562	2 651 566	2 406 000	2 503 000
Epargne brute	6 460 351	9 706 358	5 501 504	3 964 632	7 840 884	7 531 000
Capital remboursé	5 273 338	4 440 880	5 229 588	6 022 968	6 454 572	6 452 000
Epargne nette	1 187 013	5 265 478	271 916	-2 058 336	1 386 312	1 079 000

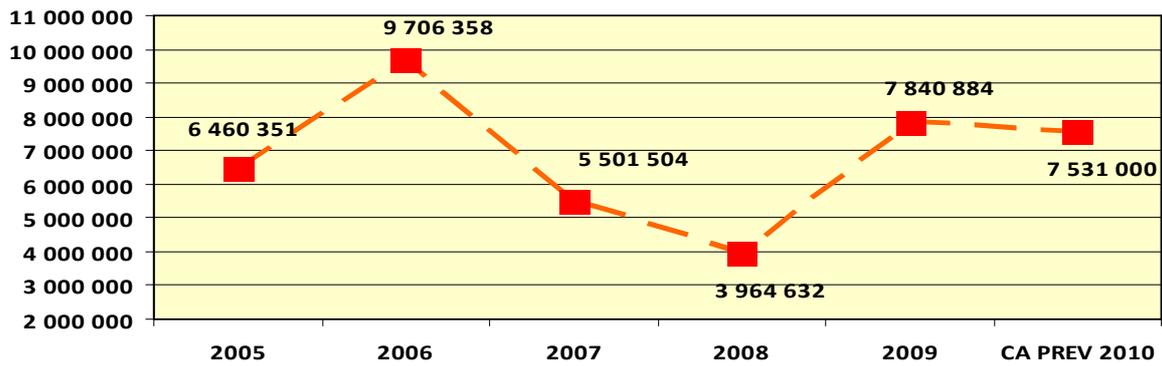
EVOLUTION DE L'EPARGNE DE GESTION



Cet indicateur est égal à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice et les dépenses réelles de fonctionnement (hors intérêt de la dette).

L'épargne de gestion mesure la capacité de la collectivité à dégager sur sa section d'exploitation un solde positif destiné, en premier lieu, à payer l'annuité de la dette puis à financer les nouveaux investissements.

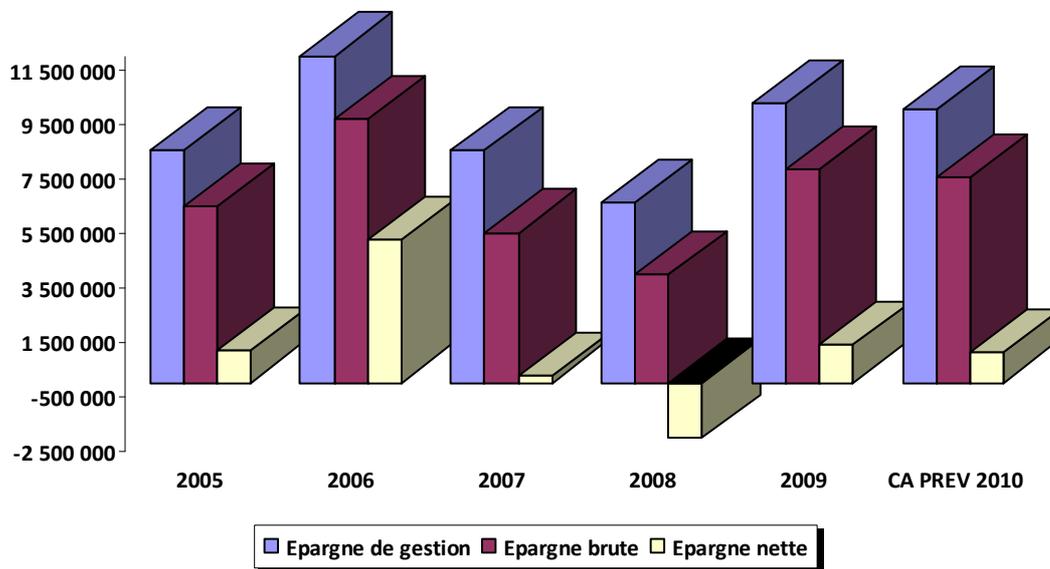
EVOLUTION DE L'EPARGNE BRUTE



L'épargne brute intègre le remboursement des intérêts de la dette, dont on remarque la stabilité, ces dernières années, consécutivement au rééchelonnement opéré. Malgré la stabilité du montant des remboursements des intérêts, l'épargne brute suit la courbe descendante de l'épargne de gestion.

Pour la deuxième année consécutive l'épargne nette constituée est positive

EVOLUTION DES EPARGNES

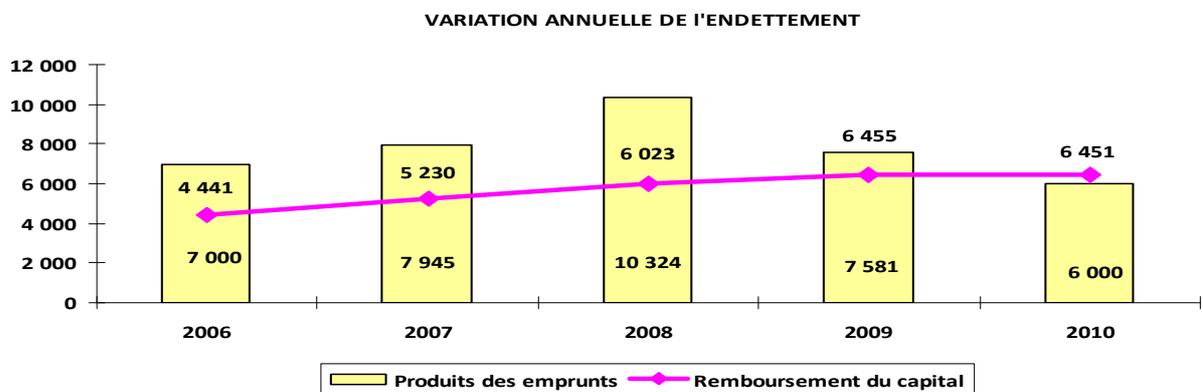
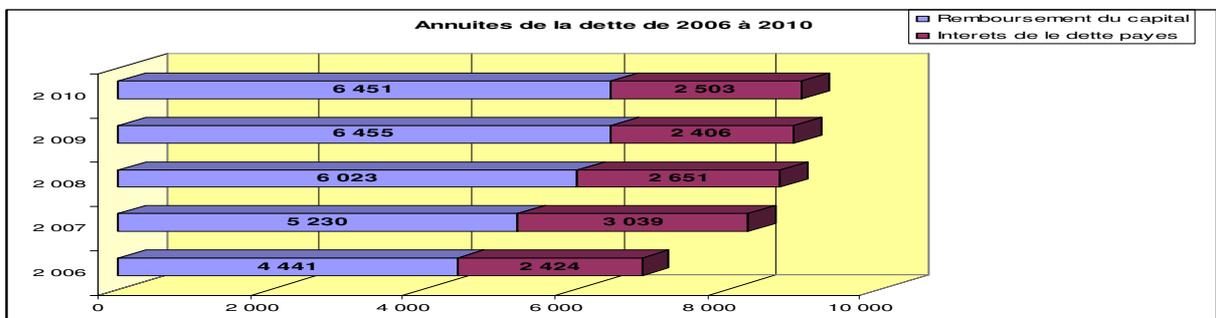
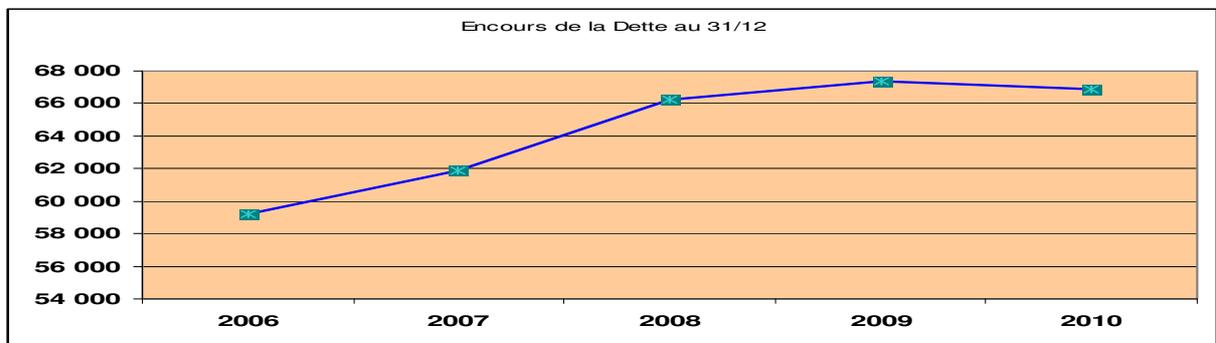


4) L'analyse de l'endettement

Afin de compléter le financement des opérations d'investissements la Commune a stabilisé le recours à l'endettement.

L'endettement de la Ville au 31/12/2010 s'établit à : 66 889 240 € en diminution par rapport à 2009. Il représente 1 015 € par habitant et reste en deçà de la moyenne nationale.

	2006	2007	2008	2009	2010
Encours au 31/12	59 198 504	61 913 572	66 214 962	67 341 195	66 889 240
Produits des emprunts	7 000 000	7 944 656	10 324 358	7 580 806	6 000 000
Remboursement du capital	4 440 881	5 229 588	6 022 969	6 454 572	6 451 955



5) Les dépenses d'investissement et leur financement

Les dépenses d'investissement :

chap.	Intitulés	2006	2007	2008	2009	2010
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	4 440 880	5 229 588	6 022 968	6 454 572	6 451 954
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	757 867	622 819	676 317	352 338	477 841
2042	SUBVENTION D'EQUIPEMENT	279 134	157 941	135 403	300 328	314 118
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 790 464	2 354 803	2 165 060	1 790 021	2 259 500
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	17 249 803	21 926 111	17 618 853	17 772 218	14 397 231
45	TRAVAUX POUR TIERS	128 168	209 307	219 018	440 293	328 168
Dépenses réelles d'investissement		25 646 316	30 500 569	26 837 619	27 109 770	24 228 812

L'analyse de l'évolution des dépenses d'équipement brut, (dépenses d'acquisition, de travaux) démontre que si la commune a fortement augmenté leur volume depuis 2006, elle est en régression en 2010. Cette baisse du rythme des investissements est essentiellement due à des retards pris dans les procédures de passation de marchés (jardins familiaux, Maison de quartier des Cannes) et à un rythme d'exécution de travaux plus lent que prévu, comme sur le chantier de la Halle des Sports.

Il faut noter que si le montant des réalisations de l'exercice 2009 atteint 21 M€ hors emprunt, cela est dû à la volonté de la commune de remplir ses engagements vis-à-vis de l'Etat dans le cadre du plan de relance qui lui imposait d'atteindre 19,7 M€ en dépenses d'équipement au 31 décembre 2009.

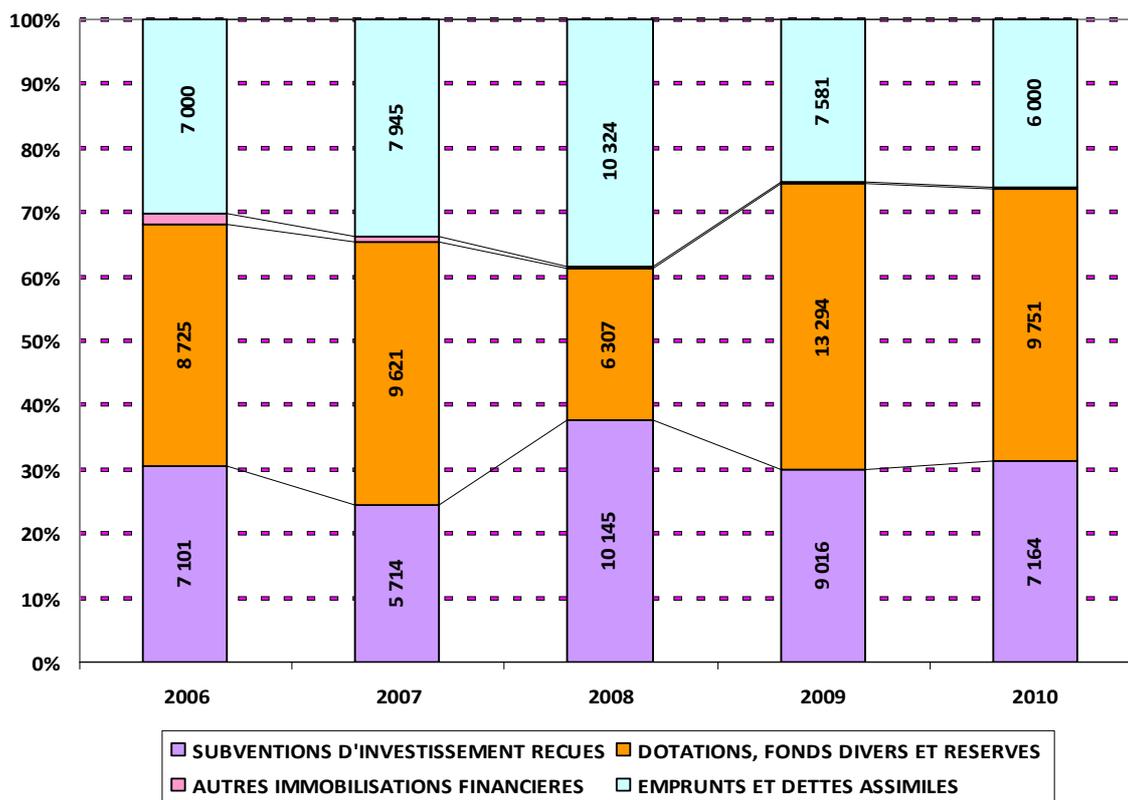
La moyenne annuelle des dépenses d'équipement depuis 2006 s'établit à 20.34 M €.

Les recettes d'investissement :

chap.	Intitulés	2006	2007	2008	2009	2010
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	8 725 157	9 620 597	6 307 276	13 293 666	9 751 993
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	7 100 603	5 713 573	10 144 958	9 015 616	7 164 520
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	7 000 000	7 944 656	10 324 358	7 580 806	6 000 000
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	363 102	148 316	134 232	102 176	52 022
45	TRAVAUX POUR TIERS	146 005	50 750	113 715	465 740	16 106
Recettes réelles d'investissement		23 334 867	23 477 892	27 024 539	30 458 004	22 984 641

NB : le montant réalisé au chapitre 10 en 2009 tient à l'encaissement de deux années de FCTVA dans le cadre du plan de relance.

**POIDS DES FINANCEMENTS DE L'INVESTISSEMENT (hors virement de la section de fonctionnement
et en K€)**



III/ LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA VILLE

Les orientations budgétaires 2011 de la Municipalité, compte tenu d'un contexte économique difficile, et de la politique de restrictions mise en œuvre par l'Etat ont été élaborées avec le souci de rendre aux Ajacciens les services qu'ils sont légitimement en droit d'attendre, tout en veillant à respecter un équilibre difficile à trouver en raison de la stagnation des ressources.

Pour l'élaboration du budget, la stratégie budgétaire retenue repose sur les axes prioritaires suivants :

- L'absence de hausse des taux de fiscalité afin de ne pas accentuer les difficultés que connaissent les ajacciens du fait de la crise économique et sociale. Ainsi, 2011 sera la 8^{ème} année consécutive sans augmentation des taux de la fiscalité directe locale ;
- Limiter le recours à l'emprunt à 6 M € afin de financer les dépenses d'investissement ;
- La stabilité des versements communautaires ;
- Le maintien de la maîtrise des dépenses de fonctionnement avec optimisation de l'utilisation des crédits votés
- L'optimisation des recettes de fonctionnement
- La poursuite de l'effort d'investissements en s'assurant de l'optimisation de l'encaissement du niveau maximal des subventions.

Concrètement le cadrage budgétaire des 2 sections est établi sur la base des évolutions exposées ci-après :

A) - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Au titre des recettes réelles

L'évolution moyenne estimée de budget à budget sera de l'ordre de 2 % répartie ainsi :

1.1 - les concours financiers et compensation de l'Etat

L'ensemble des dotations de l'Etat sera en diminution, du fait des orientations données par la loi de finances 2011.

Les allocations compensatrices versées aux collectivités pour compenser les exonérations accordées par l'Etat aux contribuables sur les impôts locaux devraient légèrement progresser de l'ordre de 1,45% du fait de l'augmentation de la part liée à la taxe d'habitation et des minorations des autres compensations prévues dans la loi de finances 2011.

1.2 - Le maintien des niveaux de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire

L'enveloppe de la dotation de compensation versée par la CAPA est figée à hauteur des années précédentes soit 19.664.711 €, aucun nouveau transfert de compétence n'est prévu pour 2011.

La dotation de solidarité communautaire établie selon des critères liés à la population, au potentiel fiscal et aux charges des communes est maintenue à 3.595.280 €

Ces ressources représentent 27% des recettes réelles de fonctionnement.

1.3 - La fiscalité, + 3 %

Concernant la fiscalité directe locale qui représente 31,25 % des recettes réelles de fonctionnement, la Ville confirme, en 2011, l'engagement déjà pris les années antérieures de ne pas augmenter les taux, afin de ne pas dégrader le pouvoir d'achat des Ajacciens.

La progression des recettes fiscales sera de l'ordre de 3 % par rapport à 2010, dont 2 % généré par la hausse de la revalorisation forfaitaire des bases sur les valeurs locatives des propriétés bâties et non bâties, fixée par la loi de finances 2011, et sans modification des taux d'imposition.

1.4 - Les taxes diverses :

Leur niveau devrait rester stable par rapport à celui de 2010, à hauteur de 5 M€.

Elles représentent 6 % des recettes réelles de fonctionnement.

1.5 - Les produits de services :

Regroupant l'ensemble des recettes issues de la facturation des services, cette rubrique devrait enregistrer une variation à la hausse de l'ordre de 6 % due à la fréquentation accrue constatée en 2010 des équipements municipaux et autres services aux usagers (accueil petite enfance et jeunesse, cantines, piscines, Musée ...)

Ils représentent 5 % des recettes réelles de fonctionnement.

1.6 - Les produits de gestion :

Cette rubrique comptabilise les revenus des immeubles, les redevances versées par les concessionnaires, le reversement de l'excédent du budget annexe du parking, ainsi que le remboursement de la part salariale des tickets restaurant.

L'augmentation des recettes comptabilisées à cette rubrique devrait être de l'ordre de 4 %, cette variation à la hausse étant essentiellement due à l'augmentation du remboursement de la part salariale sur la valeur faciale des tickets restaurants qui augmente en 2011.

2 Au titre des dépenses réelles de fonctionnement :

Le faible niveau des recettes induit prioritairement la maîtrise des dépenses afin de maintenir le niveau d'autofinancement nécessaire à l'abondement de la section d'investissement.

La masse des dépenses réelles de fonctionnement ne progressera donc pas par rapport à 2010.

2.1 - Au titre des charges à caractère général :

Ces charges comprennent plusieurs dépenses nécessaires au bon fonctionnement du service public dont les tarifs sont, peu ou pas, maîtrisables : combustibles, électricité, eau, gaz, fournitures diverses, baux, contrats de prestations de service, carburants, assurances...

Les efforts de maîtrise des dépenses de ce chapitre qui ont déjà donné de bons résultats sur les exercices antérieurs seront poursuivis, avec le gel des crédits par rapport à 2010.

2.2 - Au titre des frais de personnel :

En matière de dépenses de personnel, qui représente le premier poste de dépenses de fonctionnement, avec 64 % du total des dépenses réelles, leur maîtrise sera poursuivie avec une évolution moyenne de 1,2 % par rapport à 2010.

Il faut rappeler que suite à la décision du gouvernement de geler les salaires des fonctionnaires, la valeur du point d'indice base de calcul de leur rémunération ne devrait pas évoluer en 2011.

Dans le cadre d'une démarche de dialogue social, mené par la Direction municipale avec les représentants du personnel, il a été décidé :

- L'augmentation de la valeur du ticket restaurant passant de 5,2 € à 5,9 € au 1 janvier 2011, soit un coût supplémentaire à inscrire au budget de l'ordre de 172.000 €.
- La mise en œuvre du Comité des Œuvres Sociales ;
- Une troisième vague d'intégration de 50 agents auxiliaires

A la suite de ces décisions, pour atteindre l'objectif de maîtrise de la masse salariale, il faudra mettre en œuvre une politique rigoureuse qui passe par :

- Le remplacement d'un départ à la retraite sur deux.
- La maîtrise de la masse des heures complémentaires et supplémentaires ainsi que du régime indemnitaire par le biais d'enveloppes contraintes allouées par Direction
- Le contingentement du recrutement des agents saisonniers à une enveloppe prédéfinie et contrainte.
- Limiter le recrutement d'agents temporaires en encourageant les redéploiements internes

2.3 - Les charges de gestion courante :

Ce poste de dépense, qui représente 10 % des dépenses de fonctionnement, verra sa masse stabilisée par rapport à 2010

2.4 - Les frais financiers :

Ce poste qui représente 4% des dépenses de fonctionnement, devrait diminuer, il est évalué pour le budget 2011 à 2.899.000 €, du essentiellement à la baisse de l'encours de la dette et à la baisse des taux.

Compte tenu de tout ce qui précède, la ville respecte le principe de l'équilibre réel imposé par les textes et se doit de dégager des marges de manœuvre à partir de la section de fonctionnement pour lui permettre de maintenir son niveau d'investissements.

Au total, les dépenses réelles de fonctionnement devraient rester stables par rapport aux dépenses réalisées en 2010, sans se départir d'une certaine prudence compte tenu de l'impacte non encore mesuré des réformes en cours sur les collectivités territoriales.

B) - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1- Les ressources d'investissement

Elles sont composées du virement de la section de fonctionnement et des opérations d'ordre entre sections pour constituer l'autofinancement qui sera supérieur à celui de 2010 de 1,5 M€.

Après avoir rempli l'obligation de couvrir l'annuité de la dette en capital, le reliquat d'autofinancement s'ajoute aux subventions obtenues et à l'emprunt pour financer le programme d'investissement de l'exercice.

S'agissant des dotations et fonds divers, parmi lesquels on compte le FCTVA, on notera son encaissement à N+1, puisque la Ville a honoré, en 2009, son engagement envers l'Etat dans le cadre du plan de relance.

Afin de maintenir notre niveau d'endettement, le recours à l'emprunt sera limité cette année encore à 6 M €.

2- Les dépenses d'investissement

Les Dépenses de cette section s'inscrivent en premier lieu dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) dont la plus grande partie, pour l'exercice 2011 et les exercices à venir est issue du programme ANRU et des travaux liés aux contraintes hydrauliques.

S'y ajoutent :

- Les opérations nouvelles d'investissement (travaux)
- les dépenses récurrentes de mise en conformité du domaine communal
- les acquisitions de biens meubles et immeubles
- les dépenses liées aux programmes informatiques et de téléphonie

Les dépenses d'équipement brut seront maintenues à un niveau élevé compte tenu des opérations déjà engagées et de celles relatives à l'entretien du patrimoine communal. Ces opérations sont évoquées dans le cadre des axes prioritaires décrits ci-après.

LES AXES D'INTERVENTION POUR 2011

La ville orientera, en les adaptant, ses prestations et ses investissements au plus près des attentes des ajacciens en consacrant son budget :

- A l'amélioration du cadre de vie ;
- Au développement durable ;
- Au renforcement de l'action sociale ;
- A son attractivité culturelle, sportive et éducative.

PREMIER AXE STRATEGIQUE : AMELIORER LE LOGEMENT ET LE CADRE DE VIE

a) ANRU et OPAH/RU

La convention du programme de rénovation urbaine des Cannes-Salines a été officiellement signée le 16 mars 2009. Ce programme est désormais en phase opérationnelle.

2011 verra l'engagement de plusieurs opérations prévues à la convention ANRU.

Outre les chantiers déjà engagés ou en phase de démarrage tels que :

- La construction de l'école Candia qui devrait être réceptionnée avant la fin de l'année 2011,
- La réalisation des jardins familiaux aux Cannes dont l'attribution des marchés de travaux est en cours, et qui devraient être réceptionnés en 2011,
- La construction de la maison de quartier des Cannes dont l'appel d'offres pour travaux est en cours, et pour laquelle les travaux doivent débuter dans le courant du deuxième trimestre 2011 pour une livraison au début de 2012. Rappelons que ce bâtiment, outre sa construction en Haute Qualité Environnementale, vise l'objectif d'atteindre un niveau de performance énergétique permettant de produire autant d'énergie que celle nécessaire à son fonctionnement.

De nouvelles opérations seront lancées en 2011, il s'agit de :

- En matière scolaire :
 - La démolition des écoles des salines de type « Pailleron »
 - La reconstruction sur site de l'école des Salines
 - La construction de l'école Saint Joseph avec la cuisine centrale pour laquelle seront lancés les marchés de maîtrise d'œuvre.
- En matière d'aménagements urbains :
 - L'aménagement du chemin de Candia dont la première phase de travaux devrait débuter en 2011
 - L'aménagement de la passerelle des Cannes qui doit relier le futur marché des Cannes à la maison de quartier. Cette opération sera réalisée simultanément avec la maison de quartier.
 - Les aménagements de la place des Cannes, de la place des Salines, du chemin des écoliers et du marché des Cannes entreront dans leur phase d'études.

- En matière d'eaux pluviales :
Les inondations de mai 2009, ont mis en lumière les retards importants que connaît la commune en matière d'infrastructures hydrauliques. La municipalité a déjà entrepris des travaux importants avec la réalisation des bassins de rétention de Madonuccia et de Budiccione, et la création de l'exutoire Sainte Lucie. Dans la cadre de la convention ANRU, ces travaux de mise à niveau doivent se poursuivre, c'est ainsi que seront inscrits au budget 2011 :
 - La création de trois bassins de rétention à Alzo di Leva, au Finosello et un bassin de 40.000 m³ dans le quartier Cannes-Salines
 - La réalisation de trois exutoires aux Cannes, à Jean Luis et Avenue Maréchal Juin.

La problématique hydraulique sur l'ensemble du quartier Cannes-Salines compte tenu des coûts importants quelle génère nous amènera à solliciter nos partenaires financiers au-delà des montants prévus à la convention ANRU, c'est ainsi que devraient être sollicités pour le financement de ces opérations le FEDER, le PEI, et la CTC.

L'étude pré-opérationnelle d'Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat des copropriétés dégradées dans le périmètre du dossier ANRU a du être complétée en raison du nouveau dispositif de l'Anah mis en place au 1^{er} janvier 2011. En effet, les nouvelles orientations s'attachent à lutter contre la précarité énergétique et le logement dégradé. Une campagne de thermographie des immeubles concernés permettra de mieux cibler les actions.

Dans le centre ville, l'Opération Programmée d'amélioration de l'Habitat s'achèvera en mai 2011 après cinq années. Les besoins sont loin d'être satisfaits en raison de l'importance du volume d'immeubles dégradés dans le centre ancien. Une étude pré-opérationnelle viendra compléter la connaissance du périmètre déjà acquise lors de la première OPAH. Elle mettra l'accent sur les nouvelles directives de l'Anah : précarité énergétique et habitat dégradé. De la même manière qu'aux Cannes et aux salines, il est envisagé de mener un diagnostic utilisant la thermographie des façades. L'objectif est de proposer à l'Anah un projet de nouvelle convention, au cours de l'année, qui prendra la suite de l'actuelle.

Le programme Concerto entre dans sa dernière année. Les travaux d'économie et de production d'énergie dans les immeubles des bailleurs sociaux (Erilia et OPH2A) sont terminés. L'immeuble du 3 de la rue de la Porta sera livré cet été. Ces opérations auxquelles s'ajoutent la maison de quartier des Cannes auront bénéficié, au total, de près de 1.5 M€ de subventions de l'Europe.

b) Le stationnement

Pour développer l'offre de stationnement en centre ville, la Consultation dans le cadre d'une délégation de service public pour la construction de 2 ouvrages souterrains, sous le square César Campinchi (capacité de 606 places sur 6 500 m² répartis sur 2 niveaux) et sous le Boulevard Pascal Rossini (capacité de 200 places sur 2 100 m³ répartis sur 2 niveaux) est en cours.

Concomitamment, la ville va engager la restructuration, et l'extension de son parc de stationnement payant sur voirie.

Par ailleurs, la procédure de Délégation de Service Public pour confier la gestion et l'exploitation du service public de fourrière automobile à un prestataire privé au travers d'une concession de service public est en cours.

c) Au titre des services à la population

S'agissant des opérations funéraires, L'étude lancée en 2010 pour la faisabilité de la mise en place d'une procédure de Délégation de Service Public relative à la création d'un crématorium sera achevée.

En 2011 sera poursuivie l'extension du cimetière de Saint Antoine, et la construction de l'ossuaire.

Concernant la tranquillité publique, une étude est en cours pour étendre le réseau de vidéo prévention sur les zones sensibles tel que la place du Diamant et le quartier Sainte Lucie.

DEUXIEME AXE STRATEGIQUE : UNE VOLONTE REAFFIRMEE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

En application de la directive 2006/7/CE du parlement européen et à la circulaire N°DGS/EA4/2009/389 du 30 décembre 2009, la Ville d'Ajaccio est tenue de réaliser le profil des eaux de baignade de ses 15 plages, avant décembre 2011.

Ces profils consistent à identifier les sources de pollution susceptibles d'impacter la qualité des eaux de baignades d'une part, et de définir les mesures de gestion à mettre en œuvre pour prévenir les pollutions à court termes ainsi que les actions à conduire, d'autre part.

Ces études environnementales permettront d'estimer les risques de pollution, naturelle ou accidentelle, et de prendre les mesures préventives.

Il faut noter que toutes les plages ont un niveau de qualité satisfaisante et qu'aucun incident n'a été de nature à fermer une plage durant la saison estivale 2010

Compte tenu des coûts importants, les études seront étalées sur trois ans.

En complément de la démarche engagée pour la définition d'une nouvelle politique d'occupation du domaine public, la Ville attachera une importance particulière à la lutte contre les nuisances sonores, notamment, pendant la période estivale. La diffusion de musique amplifiée à l'extérieur doit être strictement limitée à certaines occasions et respectueuse des textes et du voisinage.

A ces deux opérations s'ajoutent des démarches en cours et de nouvelles approches sur tous les pivots du développement durable, à savoir :

a) Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Son élaboration en voie d'achèvement s'articule autour de 3 axes : préserver, valoriser et développer la qualité de notre ville pour assurer une meilleure qualité de vie à ses habitants et à ses hôtes.

L'élaboration du PLU se poursuit celle du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) une de ses pièces constitutives qui propose une vision à moyen/long terme de l'avenir durable d'Ajaccio fondée autour de trois axes :

- Renforcer l'attractivité de la ville ;
- Rééquilibrer les quartiers pour assurer une meilleure cohésion sociale ;
- La maîtrise de la rénovation urbaine, préserver et la valoriser des espaces naturels et agricoles.

b) La recherche de la performance énergétique

Le développement durable, c'est également être exemplaire en réalisant des travaux consacrant l'économie d'énergie.

Tel sera le cas de la construction de la maison de quartier des Cannes qui par, une conception répondant aux normes en Haute Qualité Environnementale, visera l'objectif d'atteindre un niveau de performance énergétique permettant de produire autant d'énergie que celle nécessaire à son fonctionnement.

Une étude lancée en 2010 sur notre réseau d'éclairage public, 6 000 points lumineux sont concernés, nous permettra de mettre en application les principes d'économies d'énergie sur ce réseau.

c) L'intégration du développement durable dans toutes nos activités afin de construire une « éco-administration ».

Dans le cadre de l'Agenda 21 en cours d'élaboration, et piloté par la CAPA, la Ville d'Ajaccio apportera sa contribution en mettant en œuvre toutes les mesures susceptibles de réduire l'impact de l'activité de ses services et de ses agents sur l'environnement et d'agir pour un développement durable efficace.

A cet égard, a été signée en 2010 avec la CAPA une convention relative aux déplacements des agents, avec prise en charge par la ville d'une partie du coût des tickets de transports collectifs.

Cela passe aussi par l'intégration des aspects environnementaux et sociaux dans nos marchés publics.

Il s'agit aussi d'établir dans le cadre de nos partenariats, notamment avec le monde associatif, l'intégration d'actions exemplaires de développement durable

S'agissant plus spécifiquement des services, leur regroupement au sein de « la caserne Grossetti » dont l'acte d'acquisition doit être signé courant février, permettra de mettre en cohérence les activités administratives et techniques suscitant ainsi une amélioration globale de la qualité du service rendu à l'usager.

<p style="text-align: center;">TROISIEME AXE STRATEGIQUE : LA SOLIDARITE, LA CITOYENNETE ET LA PROXIMITE DU SERVICE PUBLIC</p>

Dans un contexte marqué par la crise, la politique sociale de la Ville d'AJACCIO s'attache à venir en aide aux plus démunis et à renforcer le lien social et la solidarité entre tous les habitants.

Cette situation qui perdure nous incite à repenser notre comportement dans nos relations aux autres, dans nos relations à la consommation, au patrimoine écologique dans nos prises de responsabilités.

Aux côtés de ses partenaires institutionnels et associatifs, la Ville d'Ajaccio met en œuvre, au quotidien, une action de solidarité déterminante en faveur de tous les ajacciens.

I – Malgré un contexte économique difficile, la Ville a continué de développer sa politique sociale.

a) Les actions en faveur des personnes âgées :

Les actions, menées essentiellement par le CCAS, contribuent au maintien à domicile comme le portage de repas pour cent personnes en moyenne, mais aussi à inciter les personnes retraitées à sortir : un thé dansant tous les quinze jours, des animations lors de la "semaine bleue", la rencontre intergénérationnelle, l'information et les loisirs dans "La Maison des Aînés" ¹

Pour les personnes âgées connaissant des difficultés liées, notamment à l'isolement, une conseillère du Réseau Gérontologique Social du CCAS se rend à leur domicile pour procéder à l'évaluation de la situation. Selon le cas, elle accompagne la personne dans ses démarches administratives, veille à ce qu'elle bénéficie des droits sociaux et médicaux. Si nécessaire, un bénévole, formé à ce type d'écoute, se charge de venir en aide à la personne.

Depuis mai 2009, le CCAS, en partenariat avec une grande chaîne de distribution, organise la livraison de produits frais et d'épicerie aux personnes retraitées suivies dans le cadre du Réseau Gérontologique Social. Ce « panier de la solidarité » est distribué chaque semaine à toutes les personnes âgées dont les revenus sont en dessous du seuil de pauvreté (90 bénéficiaires en 2010).

Se maintenir en bonne santé et conserver une bonne hygiène de vie sont les principaux objectifs des animations proposées par différents services municipaux : ateliers mémoire, prévention des chutes et des accidents domestiques, information sur la nutrition, sensibilisation au risque canicule...

¹ Située Immeuble Candia, avenue Maréchal Lyautey, cette Maison est un guichet unique d'information, d'orientation et d'enquête sociale pour l'accès aux droits de ce public. Il est structuré autour d'un espace de convivialité, « Les rendez-vous de la Fraternité », animé par des bénévoles encadrés par du personnel municipal, et du « Relais Gérontologique Social ».

b) Les actions en faveur des adultes en difficulté et des exclus :

La Ville apporte son aide financière pour l'accès aux droits fondamentaux :

- **Santé** : prise en charge ou maintien de la complémentaire santé CMU pour les individus à très faibles revenus,
- **Logement** : en complément des dispositifs départementaux, aide pour le paiement des factures d'énergie, mise en place d'une garantie financière pour permettre l'accès ou le maintien dans le logement sous forme d'un prêt d'honneur.
- **Nourriture et aides de première urgence** : Aides financières complémentaires à celles du Conseil Général et l'Épicerie éducative². Cette structure connaît une évolution très importante des demandeurs, notamment des personnes retraitées et des mères isolées avec enfants en bas âge.

Pour les plus démunis, la Ville a été à l'initiative de *la création d'un abri de nuit* durant la période hivernale. En partenariat avec l'État, le Conseil Général, la CPAM et les associations, une structure provisoire accueille depuis décembre 2004, chaque nuit d'hiver, une trentaine de sans abri. Depuis l'année passée, ce sont les associations regroupées en collectif qui assurent la gestion et l'encadrement de cet abri.

En 2010, la Ville a acquis un terrain à Mezzavia, appartenant à la société ADOMA, afin de le mettre à disposition d'un bailleur social afin d'y édifier un abri pérenne d'une trentaine de places.

c) Les actions en faveur de la jeunesse et du lien social :

Il est indispensable de *conforter la place des jeunes dans la ville* par l'éducation, la prévention, la formation, le développement culturel, le sport, la sensibilisation au développement durable.

Il faut agir de manière simultanée pour :

- améliorer leur vie quotidienne en prévenant la délinquance et en organisant l'accès de tous à l'éducation, à la culture, aux sports et aux loisirs,
- encourager le développement économique et l'emploi.

Dans cette perspective, plusieurs actions de sensibilisation sont menées :

- **Santé** : prévention sur les toxicomanies et sensibilisation à l'hygiène alimentaire et à la nutrition,
- **Citoyenneté** : rendre les jeunes acteurs de manifestations citoyennes (Droits de l'Enfant, Marché des Jeunes),
- **Prévention** des incivilités et des actes délictueux par la médiation sociale et par les actions du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).
- **Insertion et formation professionnelles** : En relation avec la Mission Locale et la Maison de l'Emploi, orientation et accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans dans des parcours de formation, de recherche d'emploi ou de stage.

² Durant une période de trois ou six mois, la famille peut acheter des denrées alimentaires à 10 % du prix de vente. En contrepartie, elle s'engage dans un plan de rééquilibrage du budget. Elle est accompagnée par une Conseillère en Économie Sociale et Familiale.

La Ville a mis en place un **Dispositif de Réussite Éducative** pour donner leur chance aux enfants et adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite scolaire. Il vise à accompagner, dès la maternelle, des enfants et des adolescents présentant des signes de fragilité en prenant en compte la globalité de leur environnement et de leurs difficultés.

Après une période expérimentale, commencée en février 2007 dans les écoles des Cannes et des Salines, le DRE a été étendu, en septembre 2009 aux quartiers de St Jean et des Jardins de l'Empereur. En 2010, plus d'une centaine d'enfants, et assez souvent leurs familles, ont bénéficié des actions du Dispositif.

Les résultats très positifs et encourageants ont été obtenus grâce à un partenariat fort avec l'Education Nationale, le Conseil Général, la FALEP et les services d'éducation spécialisée

La **Maison de Quartier de Saint-Jean** est particulièrement bien implantée et son action est reconnue de tous. Elle apporte le service public auprès des habitants (aides aux démarches administratives, permanences d'information, conseils...) et organise des animations pour tous les publics. En 2010, la Maison de Quartier a été reconnue « Centre social » par la Caisse d'Allocations Familiales de la Corse-du-Sud. Cet agrément permettra de développer davantage d'actions en direction des habitants du quartier, mais aussi pour tous les ajacciens.

II – La Ville poursuivra son effort de solidarité en faveur de tous les ajacciens.

- a) **Pour que chacun puisse avoir une chance de trouver ou de retrouver sa place dans la cité**, la Ville s'engage à mieux soutenir, dans la dignité et le respect, ceux qui en ont le plus besoin.
- Consolider le Réseau Social Gérontologique et ses actions d'aide à la personne âgée.
 - Permettre à davantage de familles d'accéder à l'Épicerie Éducative et de bénéficier de l'accompagnement nécessaire. Pour cela, l'aide d'autres collectivités est maintenant indispensable pour améliorer la réponse aux familles.
 - Poursuivre et augmenter le nombre de bénéficiaires de la distribution de produits frais.
 - Créer un abri de nuit ouvert à l'année pour les Sans Domicile Fixe avec une prise en charge assurée en continu par les acteurs institutionnels et associatifs.
 - Développer l'information sur les droits sociaux et permettre leur égal accès à tous par le travail en réseau des services sociaux et de proximité. Les Maisons des Services Publics constituent, à cet égard, un lieu d'information, d'orientation et de conseil pour tout public.
- b) **Faire de la prévention une préoccupation quotidienne.**
- Contribuer à améliorer la santé par des actions de sensibilisation et de prévention avec le Service Communal d'Hygiène et de Santé et l'Atelier Santé – Ville,
 - Renforcer les partenariats avec le CISPD et les associations pour des actions globales et concertées de prévention de la délinquance dans tous les quartiers. A cet égard, la Ville soutient les projets des Equipes de Prévention Territorialisées créées par le CISPD et qui réunissent les acteurs de terrain des différents quartiers.
 - Rencontrer les habitants, rechercher ensemble les voies et moyens du mieux vivre ensemble.

c) Rendre les animations plus accessibles et innovantes.

- Développer et diversifier les actions socioculturelles dans la Maison de Quartier de Saint-Jean – Centre social.
- Préparer, avec les habitants du quartier, l'ouverture de la Maison de Quartier des Cannes
- Favoriser la participation des habitants dans la vie de leur quartier.
- Développer des rencontres intergénérationnelles et renforcer le lien social (actions citoyennes, transmission de la culture et de la mémoire...).

d) Améliorer le quotidien par des activités éducatives.

- Consolider le Dispositif de Réussite Éducative.
Malgré un désengagement de l'Etat, la Ville a décidé de poursuivre les actions en faveur des enfants en difficulté et en mettant l'accent sur le suivi individuel des enfants et de leurs familles.
- Encourager les comportements citoyens des jeunes par des activités sportives et culturelles.

La Ville d'Ajaccio poursuivra sa démarche partenariale avec tous les acteurs institutionnels et associatifs. Elle favorisera la recherche de réponses nouvelles, souples et adaptées aux besoins des habitants pour que chaque citoyen soit reconnu dans sa dignité et qu'il trouve sa place dans la Cité.

III - Accessibilité et occupation du domaine public

C'est parce que toute collectivité est tenue de garantir la liberté d'accès au domaine public et qu'elle doit veiller à un usage sans difficulté en éliminant les obstacles éventuels, que la Ville d'Ajaccio a décidé d'engager des actions pour faciliter l'accessibilité de son domaine public à tous les ajacciens.

Dans l'esprit de la loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la Ville d'Ajaccio s'est fixée pour objectif de permettre aux personnes en situation de handicap de pouvoir se déplacer sans difficulté sur les voies publiques de leur lieu d'habitation à leur lieux de destination (administrations, commerces, services...).

Les travaux d'aménagement de la voirie engagés ou qui sont programmés participent au confort de circulation de tous, tant aux personnes âgées qu'aux parents avec leur landau et non exclusivement aux personnes handicapées moteur et sensoriels.

La Ville d'Ajaccio, en créant une Commission Communale pour l'Accessibilité des personnes Handicapées, a souhaité, au-delà des obligations réglementaires, montrer son attachement au respect des personnes handicapées et veiller à faire respecter une liberté essentielle : celle de pouvoir se déplacer.

Cette volonté s'est traduite, entre autres, par l'adoption d'une charte Ville-Handicap qui consigne tous les engagements de la Ville et de la CAPA en matière d'accessibilité et d'intégration des personnes handicapées dans la vie citoyenne.

Le déplacement piétonnier, particulièrement dans le centre ville, est souvent contrarié par des extensions abusives de terrasses de cafés ou de restaurants. Ici aussi, la Ville a engagé

une réflexion sur le partage harmonieux des espaces publics qui débouchera, avant la prochaine saison estivale, sur l'application de nouvelles règles plus respectueuses des lois et de la sécurité des personnes.

QUATRIEME AXE STRATEGIQUE : DYNAMISER L'ATTRACTIVITE DE LA VILLE

a) Art et Culture :

L'envergure culturelle de la Ville s'est accrue en 2010 par l'ouverture de l'Espace Diamant et la réouverture du musée Fesch, un évènement majeur au niveau national,

Un partenariat renouvelé et accru est en cours avec la CTC, il permettra le financement à 70 % des dépenses engagées tant au niveau du spectacle vivant, que des manifestations du Musée Fesch, seul musée des beaux arts de Corse.

b) Sport :

Après les efforts de la commune en matière d'investissement durant ces dernières années (terrain du Stiletto, complexe de vignetta, piscine des salines), 2011 sera marqué par la poursuite du chantier de la construction de la Halle des sports du Stiletto, dont la livraison est prévue en 2012.

Cet équipement multi activités capable d'accueillir aussi bien des compétitions sportives que des concerts prendra de par sa conception et sa capacité un caractère régional.

c) Jeunesse :

Avec le succès que connaissent les CLSH de la ville, l'offre à destination des accueils de loisirs maternels et primaire sera maintenue et développés.

En 2011, l'offre de loisirs destinée aux adolescents innovera, avec l'organisation de cinq séjours plus longs dans des pays d'Europe.

d) Petite Enfance :

Chacun des établissements s'engage dans un programme d'actions de prévention et de promotion de la santé (journées d'informations thématiques, point info parents, etc.) plaçant les parents et la famille au cœur de ses préoccupations.

La Ville poursuit le développement de son réseau de structures d'accueil sur l'ensemble de son territoire, elle a acté pour les années à venir la création de soixante places de crèches supplémentaires dans le cadre du contrat petite enfance qui la lie à la CAF.

e) L'Europe et les partenariats inter communautaires :

La ville est impliquée dans quatre projets financés dans le cadre du programme transfrontalier Italie – France maritime.

- **ARCIPELAGO MEDITERRANEO**

Programme en partenariat avec Cagliari, Portoferraio, le Musée National des Arts et des Traditions Populaires et le Musée de la Corse.

La ville travaille sur ce projet en partenariat avec l'OMT sur le développement de produits touristiques

- **UCAT - Unione Città dell'Alto Tirreno**

Programme en partenariat avec les Municipalités de Gênes, de Livourne de Cagliari, les associations de Municipalités de la Toscane, de la Ligurie, de la Sardaigne.

La ville travaille sur ce projet en partenariat avec la Maison de l'Emploi, Pole Emploi, l'AFPA et ACTA VISTA.

Une étude de faisabilité d'un chantier d'insertion pour la réhabilitation de Saint Erasme est en cours.

- **BONESPRIT**

Programme en partenariat avec la Province de Lucca – Capofila, la Province de Livourne, la Province de Massa Carrara, la Province di Pise (Comune di San Miniato), la Province di Grosseto, la Comune di Sarzana (Province de La Spezia), la Province de Savona

La ville travaille sur ce projet en partenariat avec la Fédération Européenne des Cités Napoléoniennes et l'OMT sur le recensement de tous les biens immobiliers et mobiliers en relation avec Napoléon et la famille Bonaparte, la Numérisation du fonds Napoléon de la Bibliothèque Municipale, et l'organisation, en juin 2012, d'une semaine napoléonienne

- **ODYSSEA Corsica**

Programme de partenariat qui réunit la Corse, la Sardaigne, la Toscane et la Ligurie, il a pour objectif de créer un réseau unique de cités portuaires et territoires labellisés ODYSSEA utilisant conjointement les nouvelles technologies d'information et de communication.

Au sein de ce projet, tous les acteurs économiques du territoire seront associés et impliqués.

Il vise à créer, structurer, promouvoir un itinéraire culturelle Européen Mer & Terre (label du Conseil de l'Europe) qui va de port en port et du port vers les terres. L'ambition est de « mettre en scène » de façon innovante et dans le respect de notre culture et environnement, quatre thématiques d'escale relevant nos savoir-faire, nos richesses culturelles, nautiques, oeno-gastronomiques, patrimoniales, naturelles, identitaires... les liens historiques entre la mer, nos cités portuaires et les villages ruraux.

CONCLUSION

Pour conclure, les orientations générales qui sont proposées prônent une maîtrise responsable et humaniste dans l'intérêt de tous les Ajacciens et de toutes les Ajacciennes. Ce dont témoigne une gestion rigoureuse et volontariste qui a permis le désendettement progressif, depuis plusieurs années, de la Ville d'Ajaccio et d'atteindre un niveau d'équipements sans précédent au cours de la dernière décennie.

Pour autant, la Ville doit conforter ses marges de manœuvres financières en fonctionnement, autrement dit sa flexibilité pour faire face au niveau d'activité induit par les investissements passés ou en cours de réalisation, et préparer l'avenir dans les meilleures conditions. Il s'agit là d'une exigence forte car la suppression annoncée des financements croisés, dans le cadre de la réforme territoriale, marquera la fin des grands projets structurants.

C'est pourquoi la poursuite d'une gestion mesurée des finances communales doit redonner à l'autofinancement une part plus importante, puisqu'il permet de s'ajuster plus facilement à des contraintes potentielles comme le ralentissement des recettes.

Plusieurs actions ont déjà été engagées en ce sens et ont donné, dès 2010, des résultats tangibles. Elles seront poursuivies et de nouvelles actions sont également envisagées, telles que :

- Poursuivre la réflexion sur les tarifs,
- Promouvoir les investissements qui privilégient le développement durable et les économies de coûts de fonctionnement à terme,
- Continuer à assurer la maîtrise des coûts de personnel par différents leviers (gestion prévisionnelle des emplois, remplacement non systématique des départs à la retraite, professionnalisation et formation des agents, redéploiements en interne, mutualisation de services, ...),
- Renforcer la politique d'attractivité touristique et culturelle de la Cité impériale et du Pays ajaccien.

Le débat d'orientation budgétaire est donc l'occasion de donner un signal fort, à la hauteur des enjeux de développement et des besoins de la Ville d'Ajaccio et de sa population. L'équipe municipale met ainsi tout en œuvre pour apporter les réponses les plus appropriées aux demandes exprimées par la population, compte tenu du contexte général qu'il soit international, national ou insulaire. La municipalité a fait le choix du maintien de sa capacité d'investissement avec des taux de fiscalité inchangés pour la dixième année consécutive. Elle s'attache à construire l'avenir avec davantage de justice sociale et de mieux être et dans une logique avérée de développement durable.